

Appel aux volontaire : devenez assesseur dans un bureau de vote

Les élections législatives françaises de 2024 se déroulent de manière anticipée le 30 juin pour le premier tour et le 7 juillet 2024 pour le second, à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale



Chaque bureau de vote est composé d'un président, d'un secrétaire et d'au moins deux assesseurs.

Cette fonction non rémunérée (Article R44 du Code Electoral) mobilisera les volontaires des élections, de l'ouverture à la clôture du scrutin, jusqu'au dépouillement complet (7h30 à 20h).

Quel est le rôle des assesseurs ?

- Ils ont pour mission de participer au déroulement des opérations de vote
- Ils peuvent également être amenés, à la demande du Président, à le suppléer ou l'assister dans son rôle.
- À l'issue du scrutin, ils veillent au bon déroulement du dépouillement.

Pour être désigné assesseur, il convient d'être inscrit sur les listes électorales de la Commune.

Pour vous inscrire, c'est simple, il vous suffit de vous présenter en mairie.

Contact

Mairie de Chanteloup-les-Vignes

01 34 01 10 50